



Hotline gratuite  
**021 552 29 00**  
lundi – vendredi  
8 h à 12 h / 13 h à 17 h



# Prix 2026

## agriculture

**bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité –  
avec un service compétent et des prix équitables.**

### Check d'entreprise bio

Prix CHF par

Pour les exploitations agricoles qui sont intéressées à la reconversion au bio.  
Le check d'entreprise bio vous indique quelles adaptations sont nécessaires dans  
votre exploitation agricole en vue de la reconversion au bio. Nous vous rendons  
visite gratuitement et sans engagement.

### Montant de base contrôle bio

Prix CHF par

Montant de base contrôle principal	160.– exploitation
y compris déplacement, renseignements téléphoniques (Hotline), documents de contrôle, annonce des résultats du contrôle aux cantons, publication des certificats sur la plateforme de certificats <a href="http://www.easy-cert.ch">www.easy-cert.ch</a>	
Montant de base contrôle supplémentaire	95.– contrôle
y compris déplacement, annonce des résultats du contrôle aux cantons/donneurs de Label <sup>1</sup>	
Montant de base pour les contrôles aléatoires et les analyses de résidus <sup>2</sup>	35.– an

1) Les contrôles supplémentaires inopinés selon OBio ne sont pas facturés en l'absence de lacunes; en présence de lacunes, temps de contrôle et de certification selon la charge, CHF 100.–/heure.

2) Ce montant de base est une participation aux frais relatifs à l'organisation des contrôles aléatoires, prises d'échantillons et analyses de résidus selon OBio, art. 30.

### Prestations de base du contrôle bio (PER, SPB NQ I, OBio, Bio Suisse, Demeter)

Prix CHF par

Exploitations en zone de plaine Surfaces herbeuses, haies	19.– ha
Exploitations en zone de montagne UGBF total	9.50 UGBF
Majoration pour toutes les zones Terres ouvertes, cultures spéciales, cultures sous abri	22.– ha
Banque de données volailles UGBF total poules pondeuses (G2)	7.30 UGBF
Exploitations de pisciculture, production de champignons	200.– quantité produite et achetée
< 10 t	
10 – 40 t	400.–
> 40 t	850.–
Production d'insectes	100.– heure
Exploitation horticole / culture en pot hors sol	200.– au minimum

### Certification bio

Prix CHF par

Certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter)	100.– exploitation
Certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter) Charge supplémentaire dès la 2e heure	100.– heure
Aldi Bœuf de Pâturage / Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage	30.– exploitation

### Rabais

Nous accordons un rabais de 5% à tous nos clients dont la facture de contrôle et de certification dépasse CHF 900.–. Le montant minimal par facture, après déduction du rabais, est fixé à CHF 900.–, TVA non comprise.

Prestations de contrôle supplémentaires (facturation selon charge) <sup>3</sup>		au minimum CHF	Prestations de contrôle supplémentaires (facturation forfaitaire)		Forfait CHF par
Alpinavera / Marques régionales	75.–		Aldi Bœuf de Pâturage / Silvestri Bœuf de Pâturage, licence Animal Bio Check / Labelbase	30.–	exploitation
Contrôle d'entrée volailles	75.–		Aldi Bœuf de Pâturage / Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage, contrôle	40.–	exploitation
Bio Natur Plus	50.–		Aldi Bœuf de Pâturage / Silvestri Bœuf de Pâturage, contribution à l'animal (par animal sorti)	2.–	animal
Bio-Alp	200.–		SST	75.–	exploitation
Biodiversité Bio Suisse, vérification des mesures	50.–		Viande des Grisons désignation des produits	30.–	exploitation
Surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II et/ou mise en réseau	90.–		Banque de données volailles (Demeter): Coq frère, poulets / coqs jeunes Poulet de chair	9.15 UGFB 7.30 UGFB	
Lait équivalent CH-USA /	50.–		Renonciation aux produits phytosanitaires, fertilité du sol, mesures climatiques, contribution au pâturage, contributions à l'efficience des ressources (taxe de base par prestation de contrôle)	25.–	exploitation
Vin équivalent CH-USA			Hautes-Tiges Suisse	50.–	exploitation
Protection des eaux	50.–		Branche d'exploitation apiculture (Obio / Bio Suisse / Demeter)	50.–	exploitation
Vérification du bilan fourrager PLVH	30.–		IP Suisse frais annuels	55.–	exploitation
Calcul du bilan fourrager PLVH	50.–		Transformation en sous-traitance auprès d'un transformateur non certifié	50.–	exploitation
Transformation fermière/commercialisation directe	50.–		Contrôle de l'utilisation des sites naturels	100.–	exploitation
Contrôle de cave	100.–		PER (exploitation non bio)	100.–	exploitation
Exploitation conventionnelle avec cultures pérennes biologiques	250.–		Production primaire végétale	25.–	exploitation
Qualité du paysage	50.–		SRPA	75.–	exploitation
Qualité du paysage estivage	200.–		Retour aux sources	100.–	exploitation
Fournisseur Manor local	50.–		Suisse Garantie production	40.–	exploitation
Ordonnance sur les parcs	75.–		PurÉpeautre	20.–	exploitation
Assurance Qualité Viande Suisse pour les exploitations bio	100.–		<b>Tarif spécial contrôle</b>	Prix CHF	par
Ordonnance sur les contributions d'estivage	200.–		Transformation fermière / commercialisation directe complexe (co-auditeur transformation alimentaire)	180.–	heure
Données structurelles	50.–		<b>Prestations supplémentaires</b>	Prix CHF	par
Calculer les bilans de planification	100.–		Clarifications à votre demande	100.–	heure
Calcul Suisse-Bilanz	50.–		Autorisation exceptionnelle (examen de la demande et délivrance de l'autorisation)	100.–	demande
SwissGAP (Suisse Garantie inclus)	50.–		Charge supplémentaire dès la 2e heure		
Protection des animaux	75.–		Contrôle d'étiquettes en dehors de la certification ordinaire	100.–	heure
Préparation et finition nécessaires pour contrôles spéciaux, p. ex. contrôles d'entrée volailles ou SwissGAP	50.–		Analyse de laboratoire en cas de résidus avérés	100.–	heure
Deuxième contrôle en cas de reconversion par étapes	200.–		Coûts des analyses de laboratoire et des services basé sur le temps et frais effectifs		
3) Les prestations sont facturées en fonction des frais effectifs au tarif horaire de CHF 100.–.			<b>Frais de transport</b>	Prix CHF	par
<b>Certifications</b>	Prix CHF par		En cas de prestations effectués à votre demande et indépendamment du contrôle annuel principal, nous facturons la durée de trajet ainsi que les frais de transport en sus.		
Alpinavera / Marques régionales	100.– exploitation		Durée de trajet	100.–	heure
Lait équivalent CH-USA/ Vin équivalent CH-USA	100.– exploitation		Frais de transport voiture	1.–	km
Ordonnance sur les parcs	100.– exploitation		Frais de transport train		coûts effectifs
SwissGAP / Suisse Garantie	100.– exploitation				
Certificats supplémentaires/reconnaissances de label/attestations	50.– document				
Vin nature	100.– exploitation				
Réévaluation de la décision de certification	100.– heure				
Non-reconnaissance/retrait de la reconnaissance	300.– exploitation				
Rapport sur la certification	150.– lettre (dès 11 points pour les contrôles principaux, Demeter infractions B, Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage infractions B + C)				
Recours partiellement rejetés	200.– recours				
Recours entièrement rejetés	400.– recours				

Sous réserve de modifications. Tous les prix sont indiqués sans la TVA de 8.1 %. Limite de paiement: 30 jours net. À partir du deuxième rappel, des frais de rappel de CHF 10.00 sont facturés, à partir du troisième rappel, ils s'élèvent à CHF 20.00.